

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maitée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS : Adèle DUPÉ : procuration à Maitée BALZANO
Emmanuelle ROMANE: procuration à Patricia ISAFAMBA,
David BARADAT: procuration à Jean BERLANGA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maitée BALZANO

Nombre de conseillers : 15 Présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15

Objet 6 : Aménagements piétonniers, paysagers et voies cyclables en Cœur de village de Lée.

Embellissement, sécurisation, mobilité douce, développement durable... sont autant de mots qui ont guidé la mise en place du projet d'aménagement piétonniers, paysagers et voies cyclables en Cœur de village de Lée. Celui-ci a pour ambition de donner un nouvel élan au centre-bourg de notre commune.

La réalisation de ces aménagements est rendue nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants au sein de notre commune rurale, située dans la ceinture périphérique de Pau, passée de 650 à 1300 habitants, entre 1995 et 2020.

Véritable projet d'intérêt général, il est centré sur deux axes majeurs :

- La sécurisation de la rue des fontaines et de ses abords
- L'aménagement de l'allée de l'église qui se compose de
 - la création d'un jardin public
 - de cheminements réservés à la mobilité douce, entre chemins piétonniers et voies cyclables.
 - d'aménagements paysagers qualitatifs
 - d'espaces de stationnements, suite à la réalisation successive de plusieurs équipements publics au cours des dernières années (agrandissement de la salle de sports, réalisation d'un cours de tennis couvert et construction d'une salle multi-activités).
 - d'un aménagement qualitatif avec espace en pavés est aussi prévu afin de valoriser le monument aux morts et l'entrée de l'église
 - la démolition d'un bâtiment communal obsolète

Matériaux qualitatifs et adaptés à l'environnement, valorisation du patrimoine, espace public vecteur de vie sociale, compatibilité du projet avec les principes de l'aménagement durable ont été pris en compte.

Par ce projet, le Conseil municipal souhaite aussi répondre aux attentes de la population de Lée et de l'Est de Pau, qui aspire à disposer d'espaces de détente et de balades.

Les aménagements se veulent de qualité afin que cet investissement puisse s'inscrire dans le temps.

Le projet pourra être phasé en deux étapes, selon le plan de financement, pour être réalisé entre 2021 et 2022.

L'estimation du coût de cet aménagement s'élève à 545 358,40 € HT selon le décompte suivant :

- Frais d'étude et de maîtrise d'oeuvre	18.135,00 € HT
- Travaux	527.223,40 € HT
- Total	545.358,40€ HT

Le plan de financement est joint à cette délibération.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
par 1 abstention et 14 voix Pour

- **APPROUVE** le projet d'aménagement Rue des fontaines-allée de l'église
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté en annexe
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les demandes de subventions telles que présentées ci-dessus
 - Services de l'Etat
 - Communauté d'Agglomération de Pau
 - Département des Pyrénées-Atlantiques.

*Ainsi délibéré à Lée, le jour, mois et an que dessus,
Pour Extrait conforme,*

Le Maire,
Didier RIVIERE

